

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Giscard d'Estaing, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 2

Compléter cet article par les mots :

« et précise les orientations en matière d'équipement des armées à l'horizon 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour la première fois, un projet de loi de programmation ne se borne pas à fixer des objectifs et orientations pour les six années à venir mais apporte un éclairage sur la politique de défense sur le long terme. Il s'agit d'un progrès considérable qui mérite d'être souligné.